

Glossaire

Assistance électorale : L'assistance électorale est une composante intégrale des missions de maintien de la paix. L'ONU organise des missions d'évaluation des besoins, fournit des réponses logiques aux gouvernements demandeurs, contribue à la conception et la mise en œuvre des activités d'assistance électorale, développe des stratégies opérationnelles pour la composante électorale des missions de maintien de la paix, maintient une liste d'experts susceptibles de fournir une assistance électorale dans un court délai et facilite l'observation internationale des élections.

Source : Département d'assistance électorale

http://www.un.org/french/Depts/dpa/ead/ea_content/ea_un_system.htm

Assemblée générale : L'Assemblée générale est le principal organe de délibération. Elle se compose des représentants de tous les États membres, qui disposent chacun d'une voix. Les décisions sur des sujets importants, tels que la paix et la sécurité internationales, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers. Les décisions sur les autres sujets sont prises à la majorité simple.

Source : Assemblée générale des Nations Unies

http://www.un.org/french/ga/generic/ga_background.shtml

Commission de consolidation de la paix : La Commission de consolidation de la paix mobilise les ressources à la disposition de la communauté internationale pour conseiller et proposer des stratégies intégrées sur le rétablissement et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Elle prête une attention particulière aux efforts de reconstruction et de renforcement des institutions afin de jeter les bases d'un développement durable.

Source : Assemblée générale des Nations Unies

<http://www.un.org/french/peace/peacebuilding/>

Conseil de sécurité : Le Conseil de sécurité est l'organe le plus important des Nations Unies. Il est composé de 5 membres permanents (les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Russie et la Chine) et de 10 membres non permanents, élus par l'Assemblée générale chaque 2 ans. Le Conseil de sécurité, aux termes de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Source : Conseil de sécurité

http://www.un.org/french/docs/cs/unsc_Info.html

Consolidation de la paix : La consolidation de la paix renvoie aux activités qui visent à identifier et résoudre les causes primaires de conflits et à fournir les outils pour construire sur ces bases afin d'éviter une récurrence. Le but ultime de tout effort de consolidation de la paix est la réconciliation des parties belligérantes et l'installation d'une paix durable.

Désarmement : Réduire le nombre de personnes faisant partie des forces militaires et l'équipement des anciens combattants impliqués dans un conflit afin de les aider à réintégrer la société civile. Peut aussi référer à la prévention de l'armement nucléaire, chimique ou biologique.

Diplomatie préventive : La diplomatie préventive vise à empêcher que les différends et conflits localisés inhérents à toute société ne prennent des proportions graves. Elle cherche à atténuer tous les facteurs qui provoquent le développement des conflits. Certains de ces facteurs, d'ordres fort divers, sont la pauvreté, la corruption, la non responsabilité des gouvernements et des forces armées, et l'inégalité.

Source : *Ministère des affaires étrangères et du commerce internationales*

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/peacekeeping/conflict-fr.asp>

Diplomatie : Interaction entre deux ou plusieurs États, normalement exécutée par le gouvernement. Peut inclure la négociation de traits, de politiques commerciales et d'autres accords internationaux.

Droits de la personne : Principe selon lequel on reconnaît que tous les êtres humains naissent libres et égaux et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la Déclaration des droits de la personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Source : *Déclaration universelle des droit de l'homme*

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Droit international : Ensemble de règles qui gèrent les relations entre les États. Le droit international est composé de traités internationaux, d'accords multilatéraux, de commissions, procédures, de la charte des Nations Unies et de précédents délivrés par la Court de justice internationale.

Légitimité : Fait référence à ce qui est juste, reconnu, équitable et fondé sur la raison. S'applique à la façon dont les gens perçoivent la nature d'une technique de résolution de conflit, telle que le maintien de la paix.

Maintien de la paix : Le maintien de la paix est une façon d'aider les pays déchirés par des conflits à créer les conditions d'une paix durable. Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, soldats et officiers militaires, policiers et personnel civil en provenance d'un grand nombre de pays, surveille et observe les processus de paix et aide les parties au conflit à mettre en œuvre l'accord de paix qu'elles ont signé.

Source : *Déclaration universelle des droit de l'homme*

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Peacekeeping: The deployment of international military and civilian personnel to a conflict area with the consent of the parties to the conflict in order to stop or contain hostilities or supervise the carrying out of a peace agreement.

Source : *des opérations de maintien de la paix*

<http://www.un.org/french/peace/peace/faq/q1.htm>

Médiation : Processus de résolution d'un conflit dans lequel une tierce personne ou un tiers état (le médiateur), intervient auprès des parties pour les aider à parvenir à des accords satisfaisants.

Organisations non gouvernementales : Une organisation non gouvernementale (ONG) est un groupe de citoyens volontaires, sans but lucratif et organisé à l'échelle locale, nationale, ou internationale. Les ONG remplissent divers types de services et fonctions : humanitaires, d'information aux gouvernements sur les préoccupations de leurs citoyens, de surveiller des politiques des gouvernements et de promotion de la participation politique au niveau communautaire.

<http://www.un.org/french/geninfo/ngo/aboutus.htm>

Primauté du droit : Ce principe veut que tous soient soumis à la loi et que les peines soient distribuées par les tribunaux de façon juste et équitable. La primauté de droit règne sur les citoyens mais aussi sur les gouvernements, ce qui protège le peuple contre des actions arbitraires qui pourraient être exécutées par des gens en positions de pouvoir. Elle inclut les institutions responsables de la sécurité, le système judiciaire et pénitencier

Processus de paix : Série de négociations et de dialogues afin de mettre fin à un conflit et impliquant souvent la société civile et la communauté internationale. Les éléments essentiels d'un processus de paix sont la volonté politique de toutes les factions en guerre d'entrer en négociation et un cadre de sécurité pour maintenir la paix.

Source : Banque mondiale

<http://www.irenees.net/fiches/fiche-documentation-14.html>

Réfugié : Un réfugié est une personne qui par peur d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité.

Source : Convention sur le droit des réfugiés de 1951

Rétablissement de la paix : Le rétablissement de la paix intervient lorsqu'un conflit est déjà en cours; il consiste à empêcher le conflit de s'étendre, à cultiver le dialogue entre les parties et, à terme, à conclure un accord de paix.

Source : Ministère des affaires étrangères et du commerce internationales

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/peacekeeping/conflict-fr.asp>

Secrétaire général : Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies et est sélectionné par l'Assemblée générale. Il est chargé de remplir toutes fonctions que lui attribue le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU. La Charte autorise également le Secrétaire général à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Source : Charte des Nations Unies

<http://www.un.org/french/aboutun/charte/index.html>

Intervention d'un tiers : Le terme tiers normalement s'applique à la personne ou l'État qui s'implique dans une dispute dans le but mener les parties vers un accord ou une résolution du conflit.